

ALSTEIN (VAN) (*Pierre Ignace Liévin*), Marin (Gand, 11.11.1733 — Nantes, France, 27.12.1793). Fils de Gérard Ignace et de Gough, Marie Anastase.

On peut hésiter sur la manière dont il convient de parler d'un marin qui fit surtout métier de vendre ses semblables mais L. Van Alstein s'impose à l'attention par la minutie avec laquelle il tint ses journaux de bord, et surtout sa comptabilité négrière, ce qui en fait une source unique de documentation sur un aspect important de l'économie européenne à la veille de la Révolution industrielle.

Et d'abord comment un Belge put-il devenir marin au long cours et négrier? Les mers lointaines nous étaient interdites par un oligopole assez fort pour briser les ailes à la Compagnie d'Ostende, et quant à l'esclavage, nos tribunaux étaient formels, il ne pouvait pas en être question aux Pays-Bas méridionaux. « Il y a longtemps — écrivait de Gheewiet — que les esclaves dont il est parlé dans le Droit romain... ont cessé d'avoir lieu dans les Pays-Bas. Marguerite, Comtesse des Flandres, les a abolis par son Ordonnance de 1132... Dès qu'un esclave arrive dans ces Pays, il devient *ex ipso* libre... ». La réponse est à trouver dans un phénomène encore peu étudié de la vie en Europe continentale au XVIII^e siècle, la diaspora irlandaise. La mère de L. Van Alstein en faisait partie et c'est chez un compatriote, Georges-Eustace de Kradistown, marié à sa sœur, qu'elle envoya le petit Liévin chercher fortune. Or cet oncle était devenu à Nantes un négrier.

Malheureusement pour le jeune homme, l'oncle venait d'être déclaré en faillite. Force lui fut donc de s'engager immédiatement sur un navire appartenant à la Société d'Angole, récemment fondée par quelques Irlandais entreprenants pour se livrer au fructueux trafic « triangulaire » : pacotille pour l'Afrique, esclaves pour « les Iles », denrées pour la France. Là encore, la chance n'était pas du côté du jeune marin, car la guerre avec les Anglais enlevait à son navire tout espoir d'atteindre les côtes d'Afrique. Le capitaine, cependant, parvint à le conduire en droiture à Saint-Domingue et à l'en ramener chargé de denrées coloniales, sucre et café surtout. De plus, Liévin trouva sur ce navire un protecteur, un officier irlandais nommé François de Beauman, qui le prit avec lui dès que se présenta la première occasion de faire voile vers l'Afrique, le 3 avril 1751. Le petit Gantois n'avait alors pas encore atteint l'âge de dix-huit ans.

Une particularité fondamentale de la traite transatlantique était d'être strictement réglementée, même entre membres de l'oligopole. Les Français n'avaient le droit de se présenter qu'en trois endroits : Gorée, au Sénégal, dont les esclaves étaient réservés à la Louisiane, à cause de la distance, Ouidah et environs, au Dahomey, et les quatre rades au nord du fleuve Congo, abandonnées par les Portugais. Il y avait bien un « no man's land », la baie du Biafra, mais là, c'était la foire d'empoigne, et L. Van Alstein ne s'y aventura jamais. Il participa ainsi à deux voyages triangulaires qui finirent bien et à un troisième, beaucoup plus mouvementé que les précédents. Arrivé à neuf lieues à peine du Cap-Français (aujourd'hui Cap-Haïtien), son navire tomba aux mains des Anglais qui le détournèrent vers la Jamaïque. L. Van Alstein se souvint alors de ce qu'il n'était ni Français ni Irlandais et rédigea, en un piètre néerlandais, une supplique dans laquelle il se présentait comme Hollandais, mais rien n'y fit, il dut attendre neuf mois avant de pouvoir bénéficier d'un échange de prisonniers qui le ramena à Saint-Domingue mais à l'extrémité de l'île opposée au Cap-Français. Il passa ainsi quarante jours chez des parents éloignés de sa mère, les Luckners, et ce fut la seule occasion qu'il eut dans sa vie d'observer le sort des esclaves qu'il transportait avec tant de régularité d'un côté de l'océan Atlantique à l'autre.

Pressé de reprendre l'exercice de sa profession, L. Van Alstein s'engagea alors sur un navire de l'escadre du convoi marchand escorté par le comte de Kersaint, ce qui lui donna l'occasion d'assister à

un petit combat naval avant de rentrer en France. Inépuisable, il prit alors place sur un « voiturier » équipé en corsaire et armé par le plus célèbre des négriers irlandais, Antoine-Vincent Walsh (dont Louis XVI devait faire un comte) et força encore une fois le blocus anglais de Saint-Domingue.

Le 28 avril 1760, L. Van Alstein était reçu capitaine. Outre ses exploits d'ordre maritime, il avait à son actif d'avoir participé au transport de 2002 esclaves des ports du Congo au Cap-Français.

Capitaine à moins de vingt-sept ans, L. Van Alstein avait désormais la pleine et entière responsabilité de ses actes et sa comptabilité donne de curieux détails sur la manière dont il concevait le commerce d'êtres humains. En Afrique, il ne chassait pas l'esclave mais fournissait dans la pacotille offerte en paiement des fusils qui ne devaient pas lui laisser de doutes sur la manière dont cette chasse se pratiquait parfois. Il préférerait n'acheter que des individus présentés isolément et sur son bateau même, tenait hommes et femmes rigoureusement séparés, afin d'éviter de gênantes réunions entre les sexes. Une fois sur le bateau, les hommes (mais pas les femmes) étaient déshabillés entièrement « pour éviter la vermine », recouverts d'un pagne et couchés dans l'entre-pont, sur le dos, côte à côte et à même le plancher. Le chirurgien du bord devait leur rendre visite chaque matin et demander si personne n'était souffrant ou simplement mécontent de son sort.

Ce dernier point semble un peu naïf mais il correspond à la hantise qu'avaient les négriers de perdre leur marchandise humaine par le suicide autant que par la maladie. Cette hantise s'exprimait dès l'abord par le nettoyage des logis négriers que L. Van Alstein explique en ces termes : « La propreté est l'âme de ces voyages ; elle y vaut souvent mieux que le plus habile chirurgien ». La même préoccupation inspirait le règlement de discipline. « Le matin, — écrit encore le capitaine — les quarts-mâtres montent les premiers et appellent ceux qui ont fait du bruit ou chanté pendant la nuit. A ces derniers, sans jamais avoir égard à celui qui a tort ou raison, on applique à chacun une demi-douzaine de bons coups d'étrivier... Bien entendu, on n'emploie... que des instruments qui ne les font souffrir qu'un moment. » Par de tels procédés, L. Van Alstein se flattait de perdre moins d'esclaves que la plupart des négriers, mais il lui arriva quand même d'en perdre un sur cinq, sans parler des victimes de la chasse pratiquée avec ses fusils et des malades qui ne survivaient que peu de temps au voyage. Aussi, les passagers involontaires étaient-ils vendus sans délai, avant même de quitter le navire, car c'était de son bord que le négrier traitait avec les clients.

En 1775, L. Van Alstein n'avait que quarante-deux ans quand il crut le temps venu de prendre sa retraite. A titre de capitaine, il avait mené au Cap-Français 770 esclaves, tous, comme les 2002 d'avant sa promotion, originaires de la « Côte d'Angole », c'est-à-dire vraisemblablement Bakongo dans leur immense majorité. Il chercha à s'intégrer dans la bonne société de Nantes et le journal qu'il continua de tenir, le montre, non dépourvu d'ambition. Il paya 10 453 livres tournois une généalogie de sa famille, consacra aux vêtements une grosse part de ses dépenses et, surtout, se fit suivre partout d'un petit esclave qu'il fit baptiser sous le nom de Jean-Joseph et qu'il mit en apprentissage chez un maître de la profession bien caractéristique de perruquier. C'était illégal puisque depuis le XVII^e siècle, tous les tribunaux de France suivaient la règle énoncée par Loisel : « Toutes personnes sont franches en ce royaume... » Il existait bien un édit de 1716 faisant exception pour les colons des Iles, mais L. Van Alstein n'avait jamais été colon. Mal lui en prit d'ailleurs, car Jean-Joseph prit la fuite une première fois en 1778, et il en coûta à son maître, 254 livres pour le retrouver, et une seconde fois en 1781, quand L. Van Alstein décida de « l'abandonner à son sort ».

C'est que les temps avaient changé, sans que le journal de notre Gantois devenu Nantais nous éclai-

re sur les circonstances. Quoiqu'il en fût, le capitaine reprit du service et, pour la première fois de sa vie, se rendit à la « Côte de Guinée ». Ce fut un voyage difficile mais il rapporta au capitaine 26 830 livres dont il semble avoir eu besoin pour poursuivre son ascension sociale. Il s'arrêtait là définitivement, ce qui est assez surprenant car la traite entraînait alors dans sa décennie la plus prospère, si prospère que de Belgique même, L. Van Alstein recevait d'alléchantes offres d'emploi. Un Bruxellois nommé Romberg, que Joseph II allait anoblir pour cette raison, était parvenu à s'entendre avec l'oligopole, tacitement du moins, et lançait des navires dans la traite avec l'appui des banquiers Walckiers et Chapel et de hauts personnages de Gand.

Peine perdue pour eux, L. Van Alstein loua au taux de 300 livres par an une chambre meublée dans l'hôtel Grou à Nantes. Tant d'apparente simplicité s'explique par le fait que la propriétaire de l'hôtel appartenait à une famille de colons irlandais, les O'Shiel, et que ses locataires étaient des compatriotes avec lesquels Van Alstein avait désormais partie liée. Malheureusement pour lui, il était trop tard. En août 1787, il obtint bien la naturalisation française mais tout déjà faisait prévoir la prochaine catastrophe. L'Hôtel Grou salua avec enthousiasme la prise de la Bastille et se laissa mobiliser en vue de faire la Guerre aux Vendéens, côte à côte avec un bataillon de « Hussards de Saint-Domingue » recruté parmi les esclaves en rupture de ban qui foisonnaient dans les rues et même — quelle ironie ! — sur les quais de Nantes, mais la Révolution n'avait guère confiance en eux et, à la mort de Madame Grou, elle saisit l'occasion de l'inventaire à dresser de ses biens pour arrêter tous ses locataires afin d'évaluer leur civisme. Emprisonné le 3 novembre 1793, L. Van Alstein ne put supporter ce régime et il mourut après un bref passage à l'hospice. Ses biens allèrent d'abord à un frère, curé de Reningelst, près d'Ypres, et ensuite à une famille alliée qui fit don à l'Etat des journaux de bord de sa comptabilité négrière et des carnets de dépenses.

16 juin 1981.

[J.E.]

J. Comhaire.

Sources: BÉGOUEN-DEMEUX, M. 1951. Stanislas Foache, négociant à Saint-Domingue, Soc. Franç. Hist. Outre-Mer, Paris, 317 pp. — BÉGOUEN-DEMEUX, M. 1971. Les fondateurs: Choses et Gens du XVIII^e siècle, en France et à Saint-Domingue, Soc. Franç. Hist. Outre-Mer, 141 pp. — COMHAIRE, J. 1953. Coup d'œil sur l'Histoire des Peuples africains et afro-américains, Zaire, Louvain, juillet: 687-706, et septembre: 1028-1049. — CUVELIER, J. 1953. Documents sur une mission française au Kakongo 1766-1776, *Mém. Inst. r. Colon. belge*, coll. in-8°, 30 (1) 132 pp. — DE GHEWIEET, G. 1758. Institut du Droit belge, Derbaix, Bruxelles, T. 1, p. 78, p. 93. — D'HOOP, F.H., 1891. La famille Van Alstein, Vandermeulen, Gand, pp. 274-275. — EVERAERT, J. 1965. Pierre-Ignace-Liévin Van Alstein, *Handelingen Maatschappij Geschiedenis en Oudheidkunde* (Gand), N.R.: 47-84. — EVERAERT, J. 1978. Socio-biografie van een slavenhandelaar, in: *De Franse Slavenhandel: Organisatie, conjunctuur en social milieu van de driehoekshandel*, K. Acad. België, Deel 3: 333-381. — MARTIN, G. 1931. Nantes au XVIII^e siècle: l'ère des négriers, 1714-1774, Alcan, Paris, 448 pp. — MARTIN, P. 1972. The External trade of the Loango Coast, 1756-1870, Clarendon, Oxford, IX-193 pp. — RINCHON, D. 1925. Notes sur le marché des esclaves au Congo, Congo, novembre 1925, pp. 388-409. — RINCHON, D. 1929. La traite et l'esclavage des Congolais par les Européens, De Meester, Wetteren, XVI-306 pp. — RINCHON, D. 1934. Les négriers belges au XVIII^e siècle, *Aucam*, (Louvain) janvier 1934, pp. 15-20. — RINCHON, D. 1938. Le trafic négrier d'après les livres du Capitaine gantois P.L.L. Van Alstein, Atlas, Bruxelles, 349 pp. — RINCHON, D. 1956. Les armements négriers belges au XVIII^e siècle, *Mém., Acad. r. Sc. colon.*, nouv. sér. in-8°, 7 (3), 178 pp. — RINCHON, D. 1964. Pierre-Ignace-Liévin Van Alstein, *Mémoire, IFAN*, Dakar, 452 pp. — STOCKMANS, F. 1971. Alstein, Van, in: *Biographie nationale*, Acad. R. Belgique, Bruxelles, Supplément, IX, pp. 2-7 (résumé du précédent). — VERHAEGEN, P. 1901. Le commerce des esclaves en Belgique à la fin du XVIII^e siècle, *Annales Soc. Archéol.* (Bruxelles) 15: 254-262.

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. VII-C, 1989, col. 2-6